

examinée de nouveau en détail à l'occasion d'une motion de subsides. Si le chef de l'opposition le désire, je lui offre maintenant de changer le programme des travaux de la Chambre lundi afin de lui permettre, à lui et à ses collègues, de faire ce dont on a parlé comme d'une possibilité, soit de faire de cette question l'objet d'une motion de subsides.

L'hon. M. Pearson: Lorsque le premier ministre a refusé d'ajourner les travaux de la Chambre pour débattre cette question, j'étais sur le point de demander au leader de la Chambre de changer l'ordre des travaux afin qu'une motion de subsides puisse être présentée lundi. Je conclus que le premier ministre ne s'y oppose pas et je suis heureux de l'occasion qui nous est fournie.

LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATION AYANT POUR BUT DE RETRANCHER LA MENTION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA, D'ÉTENDRE L'APPLICATION DE LA LOI, ETC.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce) propose la 1^{re} lecture du bill n° S-22, émanant du Sénat, tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour 1^{re} fois.)

L'IMMIGRATION

DEMANDE EN VUE DE L'EXPULSION DE
M. H. C. BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-West): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Vu que la *Seafarers' International Union* a été exclue des rangs du Congrès du travail du Canada; vu que la requête de Harold Chamberlain Banks, vice-président dudit syndicat, en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne, a été rejetée par le président d'une cour de citoyenneté parce qu'il l'a considéré comme un indésirable; vu enfin l'opinion du peuple canadien, et dans l'intérêt du syndicalisme ouvrier canadien et du bien-être du peuple canadien en général, le gouvernement ne croirait-il pas que le moment serait bien choisi pour expulser cet étranger indésirable?

Des voix: Très bien.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, M. Hal Banks a un domicile au Canada. Aucune disposition ni aucun règlement de la loi actuelle ne pourrait justifier une ordonnance d'expulsion.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Herridge: Je voudrais poser une autre question. Vu les sentiments évidents que les députés ont manifesté de tous les coins de la Chambre immédiatement après que j'eus posé ma question, le ministre ne croit-il pas que le Parlement s'attend que le gouvernement prendra position dans cette affaire au nom du Canada?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, en ma qualité de chef de mon ministère, il est de mon devoir de respecter la loi, je pense.

(Plus tard)

M. W. C. Henderson (Cariboo): Touchant le cas Banks, je souscris cordialement aux propos du député de Kootenay-Ouest. Il est temps que le gouvernement expulse cet homme.

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins que l'honorable député ne s'apprête à présenter une motion de privilège, je lui rappellerais qu'il ne peut prononcer un discours à cette étape. S'il souhaite poser une question complémentaire, il se conformera au Règlement.

M. Henderson: Alors j'aimerais que le ministre de l'Immigration nous dise pourquoi l'on ne peut expulser cet homme. C'est tout simplement un gangster.

M. l'Orateur: L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas l'habitude de se répéter.

(Texte)

LA NAVIGATION

MONTREAL-KINGSTON—DEMANDE D'APPROBATION DES DROITS DE PILOTAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, hier, je posais à l'honorable ministre des Transports la question suivante:

Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports (M. Hees) ou, en son absence, au ministre suppléant des Transports? Peut-être voudra-t-il tenir ma question pour préavis. Vu le différend survenu entre les pilotes de la région Montréal-Kingston et la fédération des armateurs de navire, pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait approuver les droits de pilotage par le gouverneur en conseil, en conformité de la loi sur la marine marchande du Canada? Le ministre voudra-t-il s'assurer que ces droits soient approuvés sans délai?

L'hon. Léon Balcer (Solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je tiens la question pour préavis.

L'honorable ministre suppléant aurait-il l'obligeance de répondre à cette question, puisqu'elle est très urgente, et surtout étant données les circonstances qu'il doit sans doute connaître? De plus, l'honorable ministre